

Pour plus d'information ..

Les avantages du services



La prise en compte de l'historique de la collectivité ainsi que des compétences actuelles et futures

Un **méthodologie** précise, gage de **qualité**

Des **professionnelles formés** et **présents** sur le terrain

Prise en compte des **spécificités du territoire** et du **contexte local**

La possibilité d'avoir un **accompagnement** dans la **mise en œuvre** des préconisations suite au diagnostic

Des **tarifs** adaptés

... **Contactez-nous**

Rendez vous dans votre **Centre de Gestion 74** au :

55 Rue du Val vert
74601 Seynod CEDEX

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et
de 13h15 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de
13h15 à 16h30

Vos contacts au **CDG** :

Océane BONZI,
Maxime LONGERET,
Chargé(e)s d'accompagnements spécifiques

oceane.bonzi@cdg74.fr

Tél. : 04 50 51 98 52

maxime.longeret@cdg74.fr

Tél. : 04 50 51 98 53

Aude BOURDONGLE-NICOUD,
Directrice Pôle Emploi et
Accompagnements Spécifiques
aude.bourdongle-nicoud@cdg74.fr

Valérie BOUVIER,
Directrice Générale
valerie.bouvier@cdg74.fr

Retrouvez-nous également sur notre
site internet : <http://www.cdg74.fr/>

Le conseil en
organisation



Le **Centre de Gestion** vous aide à
**VOUS ORGANISER POUR
DYNAMISER VOTRE COLLECTIVITÉ**

POURQUOI ?

➤➤➤ Aujourd'hui les collectivités sont face à une **mouvance territoriale de grande ampleur** qui peut avoir des **répercussion sur l'organisation actuelle**. Les collectivités peuvent ainsi être confrontées à certains **dysfonctionnements organisationnels** comme une mauvaise répartition des tâches, une communication peu formalisée ou encore un manque de règles et de procédures ...

De plus, les **contraintes budgétaires** sont fortes : les collectivités doivent être efficaces avec des dotations globalement en baisse.

Enfin, les **évolutions législatives** (mise en place des schémas de mutualisation) poussent les collectivités à anticiper et à s'adapter rapidement.

Cela induit de repenser différemment les organisations de travail et de redéfinir le cadre de l'action publique.



QU'EST CE QUE C'EST ?

➤➤➤ Le Conseil en organisation est une étude approfondie de l'organisation de travail, qui au travers d'un diagnostic, fait ressortir les principaux dysfonctionnements. L'objectif est de mettre en lumière les leviers sur lesquels la collectivité peut agir. Des axes de solutions adaptés et réalistes vous seront proposés. L'autorité territoriale opère les choix définis et les priorités en fonction de ses attentes et/ou de ses priorités.

A QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

➤➤➤ Le conseil en organisation s'adresse aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, qu'ils soient affiliés au Centre de Gestion ou non.

Tarifs

Mission tarif journée : 520 €

Mission tarif demi-journée : 350 €

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

1 Analyse du besoin

2 Rédaction d'une proposition :

- Estimation du nombre d'heures
- Chiffrage
- Proposition de calendrier

3 Proposition de convention et signature

4 Déroulement de la mission :

- Phase observatoire (entretiens qualitatifs)
- Phase d'analyse (diagnostic et constat)
- Phase de présentation (au commanditaire et à ses équipes)

